



PROCES VERBAL de SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de La Vacherie, régulièrement convoqué, s'est réuni en la maison commune, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de **Jean-Claude COURANT**, Maire.

Membres présents : Mmes Audrey LE ROUSSEAU ; Maryvonne LEMONNIER ; Joëlle ROULAND ; Mrs Philippe DUMAINE ; Alain DUPONT ; François DRANCEY ; Jean-Luc GUITTARD ; Bruno CARPENTIER ; Jean-Luc AMETTE ; Ludovic GUESNEL ; Jean-Claude COURANT.

Absents : Mmes Charleyne CARDON ; Hélène MESSANT ; M. Jérémy JACOB.

Pouvoirs : Mme Hélène MESSANT a donné pouvoir à M. Jean-Claude COURANT.

Secrétaire de séance : Mme Audrey LE ROUSSEAU.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2023.**
- **Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes en Préfecture.**
- **Convention avec l'association l'oiseau bleu - Prise en charge du handicap.**
- **Programmation des travaux dans l'église - Décapage des statues, Electrification de la cloche.**
- **Désignation d'un représentant suppléant au Comité de pilotage du site Natura 2000.**
- **Divers.**
- **Questions diverses**

La séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 octobre 2023.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES EN PREFECTURE.

Délibération n° 2023-23

RAPPORT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le nouveau logiciel acheté en vue du passage à la M57 comprend un tiers de télétransmission nommé Ixchange2 et qu'il peut se substituer au tiers de télétransmission actuellement utilisé, nommé Act'Eure, pour transmettre les actes en Préfecture.

Il propose donc de prendre un avenant à la convention passée avec la Préfecture pour permettre la transmission des actes via Ixchange2 et non plus Act'Eure.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer un avenant à la convention initiale passée avec la Préfecture pour la transmission des actes et par conséquent, l'autorise à utiliser le nouveau tiers de télétransmission Ixchange2.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000.

Délibération n° 2023-24

RAPPORT

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il manque un délégué suppléant au Comité de pilotage du site Natura 2000. Il demande donc à l'assemblée si quelqu'un est intéressé pas cette délégation.

Monsieur Jean-Luc Guittard propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité désigne Monsieur Guittard comme délégué suppléant au Comité de Pilotage du site Natura 2000.

SUJETS NON SOUMIS A DELIBERATION

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'OISEAU BLEU – PRISE EN CHARGE DU HANDICAP.

RAPPORT

Monsieur le Maire explique que l'association l'oiseau bleu, basée à Poses, sollicite l'adhésion des maires du canton de Pont-de-l'Arche afin de lui permettre de communiquer et de mettre à sa disposition des locaux pour y assurer des formations et conférences. Les communes adhérentes s'engagent aussi à former leurs agents ainsi que les personnes volontaires tels que les personnels enseignants, animateurs ou encore responsables associatifs, sur les problématiques rencontrées les autistes et leurs proches.

Considérant que la commune ne dispose pas de personnel susceptible d'être souvent en contact avec ce type de population, ni de locaux suffisamment vastes pour y accueillir des conférences, le conseil ne souhaite pas adhérer à cette association. Il propose cependant de mettre au budget 2024, une subvention au profit de l'association.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS L'EGLISE – DECAPAGE DES STATUES, ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE.

Monsieur le Maire propose au conseil de poursuivre en 2024 les travaux de restauration de l'église. Pour se faire il suggère de continuer à décaper les statues. Il rapporte également que les cloches sont assez fragiles et qu'elles sont malmenées à

chaque fois que le prêtre doit activer le mécanisme manuellement. Il précise que leur électrification permettrait de moins solliciter le mécanisme et prolongerait leur durée de vie.

Le conseil est favorable à ces travaux. Une délibération en ce sens sera prise après réception des devis.

DIVERS :

Règlement local de publicité :

Le Maire demande à l'assemblée son avis sur le transfert de sa compétence en matière de publicité locale à l'agglomération Seine-Eure.

Le conseil est favorable à ce transfert.

Travaux d'enfouissement de réseaux

Le maire rapporte que les travaux d'enfouissement de réseau rue des Source sont reportés en 2025.

Ceux de la rue des Prés auront lieu en 2024.

Les lampes de l'éclairage public seront remplacées en 2024 par des LEDs route d'Amfreville.

Fléchage Vélo route et voie verte

Le Maire présente au conseil le l'itinéraire proposé pour la création de la vélo route et voie verte.

Celui-ci n'est pas définitif.

Préparation de l'arbre de Noël

Jean-Luc Amette, Alain Dupont et Jean-Luc Guittard viendront installer le sapin de Noël le 7 décembre à 14h.

Joëlle Rouland et Maryvonne Lemonnier viendront le décorer.

Audrey Le Rousseau se chargera de la projection du film pour les enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bruno Carpentier signale qu'il a remis le saule qui s'était couché pendant la tempête, dans la propriété au 14 route d'Amfreville. Monsieur le Maire l'informe qu'un courrier recommandé a été envoyé au propriétaire afin qu'il se charge de le faire élaguer.

La séance est levée à 20h15.

Emargements de la séance du 27 novembre 2023

Délibérations : 2023-23 ; 2023-24.

Nom Prénom	Signature présent	Pouvoir à :
COURANT Jean-Claude		/
GUITTARD Jean-Luc,		/
DRANCEY François		/
LE ROUSSEAU Audrey		/
AMETTE Jean Luc		/
CARDON Charleyne	ABSENTE	/
CARPENTIER Bruno		/
DUMAINE Philippe		/
DUPONT Alain		/
GUESNEL Ludovic		/
JACOB Jérémy	ABSENT	/
LEMONNIER Maryvonne		/
MESSANT Hélène	ABSENTE	Jean-Claude COURANT
ROULAND Joëlle		/